

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Voyez nos 13 article 3 et 14*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *o*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *je ignore*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *o*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *je ignore*

c. Fondations? *o*

d. Caisse communales? *o*

e. Biens d'église? *o*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *je ignore*

g. De biens-fonds? *o*

h. Ou d'autres capitaux quelconques? *o*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Jean Pierre Richard
Régent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *a Clarens*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une partie de la commune du Châtelard*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Paroisse de Montreux, Agence du Châtelard,*

d. District - *de Vevey,*

e. Canton - *du Léman,*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *On y répond ci après*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Clarens, Javel et Planchamppt de sous, Burrier et le Bâset fermes,*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *De Clarens à Javel 7 minutes, à Planchamppt de sous 15 minutes, à Burrier 25, au Bâset 20. m. à peu près*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Clarens 40. Javel 12, les deux Planchamppt dix, Burrier et le Bâset autre fois dix à présent point. En général le nombre varie.*

99
N. 50

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? Celle des Planches, de Cherney, et de Chally environ trente minutes, celle de Brent et de Veyslau environ 45. m.

a. Leurs noms. Veyslau, Planches, Cherney, Chally, et Brent,

b. Leurs distances réciproques. Elles varient de demi heure à une heure et trois quarts.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? La lecture, la Religion, l'écriture, l'Arithmétique, l'Orthographe, et le chant des Psalmes,

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? Toute l'Année excepté en Moix aux Vendanges

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? - - - l'Alphabet, les Testaments Vieux et Nouveau, les Psalmes de David, et le Catechisme Osterwald

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? On a pas de Règlement fixe mais on observe les règles que le premier Pasteur a prescrites et qui ont quelques fois varié en général on observe une exacte Discipline.

9°. Durée de l'école chaque jour? Deux Ecoles par jour en Été, et quatre en Hiver, de deux heures chacune.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? Ils sont distribués en quatre Classes.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? Le premier Pasteur en présence des propriétaires examinait les aspirans et en nommait trois, d'entre lesquels le cy devant Baron en élisait un.

b. D'où est-il? de Flarins

c. Son nom Henry Quenieux

(3)

d. Son âge. Environ Soixante Ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? un

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? depuis mille sept cent Soixante quatre

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? Il vivoit avec son Père, qui étoit Receveur

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? et en fait-il quelques petits ouvrages, de bois au Tour, dans l'inter valle des Ecoles.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? - - - - -

a. En hiver, } soit garçons ou filles. environ 62

b. En été, } dit à douze

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? Il n'y en a point

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? Ils sont réunis à ceux des pauvres de la Paroisse et ceux de l'église ou des pauvres? de la commune. C'est à dire que l'hospital paye la pension en entier excepté 14 francs que la commune y ajoute annuellement

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? Chaque Ecolier paye un bat. par mois, excepté ceux qui sont assistés de la Bourse des pauvres.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? Il est vieux

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? Il n'y en a qu'une dans celle appartenant au Régent

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? Le Village n'a point de Bâtiment d'École, le Régent fournit le sien, on lui payait cy devant dix Ecus par an, mais depuis quelques années il n'a rien reçu, parce qu'on vouloit être obligé à aller faire l'école à Planchamp; il a préféré la faire chez lui

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. Le Régent à qui il appartient l'a maintenue jusque à présent

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Elle consiste en 10 francs d'argent quatre quarterons from 20 quarterons de sel, en outre des la St. Martin jusqu'à Laques, chaque Ecolier porte une bûche de bois par jour

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Il ne découle rien de toutes ces sources pour la pension du Régent

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Je observe avec douleur que le bas par mois que chaque Ecolier paye au Régent est un obstacle pour qu'il puisse aller fréquenter les écoles, il serait à désirer qu'on put y substituer un fixe.

Et pour soy Puenzieu Régent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Brent.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Il appartient à la Commune du Châtard.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse de Montreux, et de l'Agence du Châtard.

d. District

Nevey.

e. Canton

Semau.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Avec Brent, il y a Chautin hameau de 3 Maisons, & quelques fermes domiciliés sur les Monts qui avoisinent.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Chautin est à quart d'heure de distance; ceux qui habitent sur les monts sont éloignés d'un quart à une heure.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Brent 54.
Chautin tous adultes.
Les monts 3.*

*101
2151*

2

1010